JD
REPUBLIQUE DU BENIN
---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---

DECRET N° 93-33 du 23 Février 1993

Portant nomination des membres du Conseil de gérance du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-293 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;

VU le Décret N° 92-188 du 15 Juillet 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi ;

SUR Proposition du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Janvier 1993.

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées membres du Conseil de Gérance du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (F.S.N.E.); les personnes dont les noms suivent :

- Madame Eléonore SOGLO : Représentant du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales,

- Monsieur Pierre DAGBA : Représentant du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique,

.../...

- Madame Agathe AZOKRY : Représentant du Ministère des Finances,

- Monsieur Adéyèmi ADJE : Représentant du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises,

- Monsieur Rigobert AZON GANSE : Représentant du Ministère des Travaux Publics et des Transports,

- Monsieur Roger DOVONOU : Représentant du Ministère du Développement Rural,

- Messieurs Aristide A. BATONOU (Représentants de l'Organisation Nationale des Employeurs
  Arnold LOTSU (du Bénin,

- Messieurs Albert GOGAN (Représentants des Travailleurs.
  Emile KEDOTE (

Article 2.- Madame Eléonore SOGLO est nommée Présidente du Conseil de Gérance du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi.

Article 3.- Le présent Décret sera punlié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Février 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales,

Véronique AHOYO

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU

Ampliations PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF 4 MTEAS 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 5 DGCT 1 DEPARTEMENTS 6 DSDV 1 DI 1 DLC 1 GCONB 1 ONEB 2 UNSTB 2 CSA 2 FENSAP 2 DAN 1 BCP 1 IGE 2 JORB 1 INTERESSES 10.-